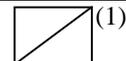


REVENUS AU TITRE DE L'ANNÉE 2012	ASSOCIE RELEVANT DU RÉGIME DES REVENUS FONCIERS	2072-S-AN2-SD
-------------------------------------	---	---------------

ASSOCIE n°....



D1	Nom	
D2	Nom marital	
D3	N° SIRET	
D4	Prénom	
D5	Date de naissance	
D6	Lieu de naissance	
D7	Adresse au 1 ^{er} janvier 2012	
D18	Adresse au 31 décembre 2012 en cas de changement d'adresse au cours de l'année 2012	
SOC1	Nom de la société immobilière	
	N° de SIRET de la société immobilière	
	Nombre de parts détenues dans la société immobilière au 1 ^{er} janvier 2012	
D8	Nombre de parts détenues dans la société immobilière au 31 décembre 2012	
D9	Pourcentage de détention au 31 décembre 2012	
D10	Montant nominal des parts au 31 décembre 2012	
D11	Acquisition de parts de la société immobilière au cours de l'année 2012	<input type="checkbox"/>
D12	Cession de parts de la société immobilière au cours de l'année 2012	<input type="checkbox"/>
D15	Jouissance gratuite de tout ou partie d'un immeuble détenu par la société immobilière	<input type="checkbox"/>
D21	Identification de l'immeuble en jouissance gratuite : Immeuble	I... I... I... I...

IMPOSITION DE CES REVENUS DANS LA CATÉGORIE DES REVENUS FONCIERS

	Identification des immeubles					TOTAL GENERAL ³
A	Quote-part des revenus bruts [(lignes 5+ 20-21+22 des imprimés 2072-S-AN 1 et 2072-S-AN1-K)]*quote-part détenue dans la société immobilière] Montant à reporter ligne 111 de la déclaration n°2044 ²					
B	Quote-part des frais et charges déductibles [(ligne 16 des imprimés 2072-S-AN 1 et 2072-S-AN1-K)]*quote-part détenue dans la société immobilière] Montant à reporter ligne 112 de la déclaration n°2044 ²					
C	Quote-part des intérêts d'emprunt [(ligne 18 des imprimés 2072-S-AN 1 et 2072-S-AN1-K)]*quote-part détenue dans la société immobilière] Montant à reporter ligne 113 de la déclaration n°2044 ²					
D	Quote-part des déductions spécifiques [(ligne 17 des imprimés 2072-S-AN 1 et 2072-S-AN1-K)]*quote-part détenue dans la société immobilière] Montant à reporter ligne 112 de la déclaration n°2044 ²					
E	Montant de la déduction spécifique de 10 % en faveur de la mobilité professionnelle le cas échéant ⑦ Montant à reporter ligne 112 de la déclaration n°2044 ²					
F	Quote-part du revenu net ou déficit (A - B - C - E - D) Montant à reporter ligne 114 de la déclaration n°2044 ²					

¹ S'il est nécessaire d'utiliser des annexes supplémentaires, il convient de numéroter chacune d'entre elles en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total d'annexes souscrites en bas à droite de cette même case.

² Si la société immobilière a opté pour des déductions spécifiques au titre de « Scellier ZRR » et/ou du « Scellier « intermédiaire » », le report doit se faire sur la déclaration n°2044-SPE et non n°2044.

³ Si vous avez plusieurs annexes pour un même associé, ne portez le total général qu'à la dernière annexe.

